CHAPITRE 8 L'autodétermination nationale



Figure 8-1 Le 16 octobre 2007, la 38e session parlementaire canadienne s'est ouverte par la lecture du discours du Trône faite par la gouverneure générale Michaëlle Jean. Le 26 mars 1990, des représentants des peuples cri et inuit de la baie James, au Québec, se sont rendus en canot-kayak à la Colline parlementaire pour protester contre les plans d'expansion du gigantesque projet hydroélectrique d'Hydro-Québec (en haut à gauche). Le 20 mars 2008, des protestataires réclamant la liberté pour le peuple tibétain ont manifesté sur la Colline parlementaire (en haut à droite).

QUESTION DU CHAPITRE
Dans quelle mesure devrait-on rechercher à obtenir l'autodétermination nationale ?

Les Canadiens peuvent se prononcer sur ce qu'ils considèrent comme étant dans l'intérêt national de plusieurs façons. Ils le font, par exemple, en élisant des représentants au conseil municipal, à l'assemblée législative provinciale ou territoriale et au Parlement canadien. Au début de chaque session parlementaire, le parti politique qui a obtenu suffisamment de soutien pour former le gouvernement prépare un discours du Trône qui expose les objectifs de la session à venir.

Les Canadiens peuvent aussi porter leur cause directement à Ottawa. C'est ce que les représentants des Cris et des Inuits de la baie James ont fait, en 1990, pour tenter de résoudre une dispute territoriale avec le gouvernement du Québec. Les Canadiens peuvent aussi s'exprimer en faveur des intérêts nationaux de gens qui ne peuvent le faire eux-mêmes. Au début de 2008, par exemple, des Canadiens sympathiques à la cause de manifestants arrêtés au Tibet pour avoir revendiqué leur droit à l'autodétermination ont manifesté en leur faveur sur la Colline parlementaire.

Examine les photos à la page précédente, puis réponds aux questions suivantes.

- À quels intérêts nationaux chaque photo renvoie-t-elle ?
- Comment ces photos illustrent-elles la complexité des problèmes que soulèvent les concurrences d'intérêts entre certains groupes ou nations ?
- Pourquoi les Cris et les Inuits, en 1990, et les partisans d'un Tibet libre, en 2008, se sont-ils rendus à Ottawa, siège du Parlement canadien, pour protester ?

MOTS CLÉS

décolonisation

État successeur

Aperçu

Dans ce chapitre, tu chercheras des réponses aux questions suivantes en te demandant dans quelle mesure on devrait rechercher à obtenir l'autodétermination nationale.

- Qu'est-ce que l'autodétermination nationale ?
- Quelles sont quelques-uns des effets de la recherche d'autodétermination nationale ?
- Quelles sont quelques-uns des effets de la recherche d'autodétermination nationale sur le Canada ?
- Quelles sont quelques-unes des conséquences inattendues de la recherche d'autodétermination nationale ?

Mon carnet sur le nationalisme

Relis les notes que tu as inscrites au début du chapitre 7. Ta compréhension du nationalisme a-t-elle évolué depuis ? À l'aide de mots, d'images ou des deux, exprime tes plus récentes idées sur le nationalisme. Indique la date à côté de chaque idée que tu noteras dans un cahier, un journal de bord, un portfolio ou un fichier électronique, pour pouvoir y revenir tout au long ce cours.

Qu'est-ce que l'autodétermination nationale ?

Rappel

Tu as lu sur l'autodétermination nationale (ou droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) au chapitre 1 et sur l'ex-Yougoslavie au chapitre 7.

À venir

Tu liras davantage sur l'ex-Yougoslavie au chapitre 10.

Quand un peuple aspire à l'autodétermination nationale, il revendique (ou tente de préserver) le pouvoir d'administrer ses propres affaires. Ce peuple croit qu'il est dans son intérêt collectif de décider lui-même de ce qui lui sera profitable.

Il fut un temps, par exemple, où le Kosovo faisait partie de la Yougoslavie. Quand la fédération yougoslave s'est morcelée, en 1990, le Kosovo est devenu une province de la Serbie. Puis, en février 2008, le gouvernement du Kosovo a déclaré son indépendance.

Environ 90 % des Kosovars sont d'origine albanaise ; les autres sont en majeure partie d'origine serbe. La plupart des Kosovars albanais sont musulmans, tandis que la plupart des Kosovars serbes sont des chrétiens appartenant à l'Église orthodoxe serbe. Cette division à la fois religieuse et ethnique a fait en sorte que le Kosovo a connu des siècles de conflits.

Dans les années 1990, le conflit entre les deux groupes est devenu si violent que les Nations Unies ont dépêché des troupes de l'OTAN pour administrer la province. Les forces de l'ONU étaient toujours sur place quand l'indépendance a été déclarée.

La plupart des Kosovars albanais se sont réjouis de la déclaration d'indépendance, mais les membres de la minorité serbe craignent désormais de perdre leurs droits et d'être privés de traditions et d'une culture remontant au XIV[e] siècle.

Figure 8-2 En février 2008, les Kosovars albanais (photo de gauche) ont célébré leur déclaration d'indépendance d'avec la Serbie. Le Kosovo ne possédant pas encore de drapeau, ils brandissaient le drapeau de l'Albanie, car les Kosovars sont pour la plupart albanais. Le lendemain, les Kosovars serbes (photo de droite) ont manifesté leur désapprobation. « La Serbie pour toujours » et « Le Kosovo à la Serbie » étaient deux des slogans que scandaient ces Serbes pour réclamer le maintien du Kosovo dans la Serbie.

L'autodétermination, en 1918

Tandis que la Première Guerre mondiale tirait à sa fin, en 1918, le président des États-Unis Woodrow Wilson s'est fait le champion de ce qu'il appelait « l'autodétermination des nations ». Wilson espérait que ce principe mènerait à une paix durable en Europe.

Toutefois, les traités négociés après la guerre montrent nettement que le concept d'autodétermination cher aux Alliés victorieux ne s'appliquait pas à tous. Il ne s'appliquait pas aux nations qui, comme celles de la Yougoslavie, avaient fait partie de l'Empire ottoman ou de l'Empire austro-hongrois.

Figure 8-3 Répartition des Albanais et des Serbes au Kosovo, en 2008

L’autodétermination et les États-nations

Selon l’historien américain Louis L. Snyder, le désir d’autodétermination repose sur le droit d’un peuple à décider librement de la manière qu’il sera dirigé. Snyder reconnaît par ailleurs que l’idée d’autodétermination peut tout autant unir un peuple que le diviser. À l’échelle de l’État-nation, l’autodétermination aide les gens à concevoir leur nation comme « une et indivisible ». Mais à l’échelle du groupe ou de la collectivité, la recherche d’autodétermination peut perturber un État-nation si certaines personnes ne croient pas que cet État représente leurs intérêts ou appuie leurs objectifs.

La Charte de l’Organisation des Nations Unies met en évidence le débat sur le droit à l’autodétermination (et sur ce que signifie ce droit). Selon la Charte, l’une des raisons d’être de l’ONU est de « développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l’égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d’eux-mêmes, et [de] prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ».

De plus, tous les États-nations qui sont membres de l’ONU doivent posséder l’« égalité souveraine ». Cependant l’ONU ne se prononce pas sur ce qui se produit quand des peuples à l’intérieur des États-nations désirent l’autodétermination.

Selon la Cour internationale de justice, qui a été instituée en 1945, et qui fait partie de l’ONU, les peuples tout autant que les gouvernements détiennent le droit à l’autodétermination. Cela signifie que le principe de la souveraineté d’un État-nation peut parfois entrer en conflit avec le droit d’un peuple à l’autodétermination. La déclaration d’indépendance du Kosovo, par exemple, a été vue par certains pays, dont la Chine et la Russie, comme une menace à l’intégrité de la Serbie et à son statut d’État-nation.

Tout de suite après la déclaration d’indépendance du Kosovo, en février 2008, le Conseil de sécurité de l’ONU a tenu des sessions d’urgence pour discuter de la situation. L’ambassadeur de Russie, Vitaly Churkin, a pressé les membres du Conseil de déclarer « non avenue » la déclaration d’indépendance du Kosovo. Le 1er avril, le Secrétaire général de l’ONU, Ban Ki-moon, a déclaré que les forces de l’ONU demeureraient au Kosovo jusqu’à ce que le Conseil de sécurité en décide autrement ; en d’autres mots, l’ONU ne reconnaissait pas l’indépendance du Kosovo, même si plusieurs États membres, comme la Grande-Bretagne, la France, l’Allemagne, l’Italie, la Croatie, la Hongrie, le Canada et les États-Unis, avaient reconnu cette région comme un pays indépendant.



Le nationalisme, qui témoigne d’un désir d’autodétermination, répond aux aspirations de gens, qui se croient unis les uns aux autres, à se diriger et à ne pas être contrôlés par d’autres. Nationalisme et autodétermination, deux concepts allant de pair, peuvent se révéler des forces de convergence ou de divergence.

— *Louis L. Snyder,* Encyclopedia of Nationalism, *1990*

Figure 8-4 Le 18 février 2008, le Conseil de sécurité de l’ONU s’est réuni à la demande de la Fédération de Russie pour discuter de la situation au Kosovo. Quel poids les États-nations devraient-ils accorder à leur reconnaissance par les Nations Unies ?



Réfléchis et réagis

Avec un camarade, formulez trois critères qui pourraient aider les Nations Unies à trancher en faveur ou pas de la reconnaissance d’un pays comme le Kosovo. Tenez compte de la position de l’ONU sur les droits de la personne, sur le droit à la souveraineté de l’État-nation et sur le droit des peuples à l’autodétermination. Songez également aux conséquences de la reconnaissance d’un nouveau pays.

Quelles sont quelques-uns des effets de la recherche d'autodétermination nationale ?

Comme ce qui constitue l'intérêt national d'un peuple entre parfois en conflit avec les intérêts nationaux d'autres peuples, la recherche d'autodétermination est souvent compliquée. Il est également essentiel de définir ce qui constitue « un peuple », et cela s'est toujours révélé difficile.

Selon Javier Leon Diaz, un avocat en droit international humanitaire, il n'existe pas de définition légale précise du terme « peuple ». Malgré cela, le terme sert souvent à décrire des groupes qui :

- partagent la même histoire, la même langue et la même religion ;
- se définissent eux-mêmes comme un groupe culturel distinct ;
- sont traditionnellement liés à un territoire donné.

Cependant, la compréhension du terme « peuple » n'est que le premier pas du combat des divers peuples qui revendiquent le droit à l'autodétermination.

Au Kosovo, par exemple, la lutte entre les Albanais et les Serbes dure depuis des générations. Les deux parties revendiquent la région. L'occupation du territoire par les Albanais remonte au VIe siècle, et les Serbes sont là depuis le XIe siècle au moins. Les Kosovars d'origine serbe ont de solides liens ancestraux avec la Serbie, tandis que les Kosovars d'origine albanaise ont des liens étroits avec l'Albanie. Entre 1974 et 1998, le nationalisme albanais s'est accru et les tensions entre les deux groupes ont tourné au conflit armé.

Avec ton camarade, revenez aux critères que vous avez formulés pour aider les Nations Unies à reconnaître ou pas un nouveau pays. Établissez si le Kosovo satisfait ou non à vos critères. Expliquez ce qu'il en est.

Lien Internet

Pour en savoir davantage sur les modifications qu'a connues la carte politique du monde depuis 1945 et sur les questions actuelles de décolonisation qui préoccupent l'ONU, visite ce site Internet et suis les liens qui y sont indiqués.

www.cheneliere.ca

Figure 8-5 Décolonisation de quelques États, entre 1945 et 2008

Puissance coloniale	Nom en 1945	Statut en 2008
Belgique	Congo belge	États indépendants de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda
France	Indochine française	États indépendants du Cambodge, du Laos et du Viêtnam
France	Afrique de l'Ouest	États indépendants du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte-d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et une partie du Togo
Italie	Somaliland	État indépendant de Somalie
Pays-Bas	Indonésie	État indépendant d'Indonésie
Portugal	Timor oriental	État indépendant du Timor oriental
Grande-Bretagne	Rhodésie	États indépendants de la Zambie et du Zimbabwe
Grande-Bretagne	Indes britanniques	États indépendants de l'Inde, du Pakistan, du Bangladesh et du Sri Lanka

La décolonisation et l'autodétermination

Les colonies sont dirigées par le gouvernement d'un autre pays. Quand la Grande-Bretagne a déclaré la guerre à l'Allemagne, en 1914, par exemple, le Canada n'était plus une colonie britannique, mais il n'avait pas encore l'indépendance complète. Le Canada s'est donc également retrouvé en guerre, car la Grande-Bretagne dirigeait encore la politique étrangère de son ex-colonie.

La **décolonisation,** c'est ce qui se produit quand une puissance coloniale se retire d'une colonie. Le peuple de l'ancienne colonie peut alors former un État-nation souverain. La Charte des Nations Unies lie étroitement la décolonisation et la notion d'autodétermination. Les pays décolonisés peuvent devenir membres de l'ONU et exercer leur souveraineté conformément au droit international.

Cependant, les peuples décolonisés souffrent souvent des séquelles de la décolonisation. Les puissances coloniales ont souvent forcé des peuples qui étaient auparavant séparés (des peuples de langues, de religions et de cultures différentes) à former une seule et même colonie. Quand la décolonisation se produit, il se déclare parfois de violents conflits comme celui du Rwanda.

La décolonisation de l'Indochine

Les puissances coloniales européennes (Portugal, Espagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas et France) ont commencé à coloniser l'Asie du Sud-Est au XVIe siècle. À la fin du XIXe siècle, la France dirigeait le Viêtnam, le Laos et le Cambodge et avait appelé la région « Indochine française ».

Quand le Japon a envahi cette région pendant la Seconde Guerre mondiale, beaucoup de gens se sont ralliés à l'idée d'indépendance. Au Viêtnam, Ho Chi Minh, un dirigeant communiste, et le mouvement indépendantiste du Viêt-minh ont combattu les Japonais et poursuivi la lutte contre les Français quand ces derniers ont réoccupé le pays après la guerre.

La guerre entre les Vietnamiens et les Français, lesquels bénéficiaient d'un soutien américain considérable, a duré jusqu'à ce que les Français décident de mettre fin à leur participation. Ensuite, le Viêtnam a été divisé en deux : au nord, la République démocratique du Viêtnam était un État communiste soutenu par la Chine et l'Union soviétique ; au sud, la République du Sud-Viêtnam était soutenue par les États-Unis et les autres puissances occidentales. Le Viêtnam est alors devenu un champ de bataille dans la guerre froide que se livraient les deux superpuissances.

Le traité de paix exigeait la tenue d'élections au Viêtnam du Sud, mais ces élections n'ont jamais eu lieu. Au lieu de cela, le Viêtnam du Sud s'est vu imposer une série de dictateurs soutenus par les États-Unis et auxquels s'opposait le Viêt-cong, la guérilla communiste.

Figure 8-6 Le Viêtnam du Nord et le Viêtnam du Sud



La guerre du Viêtnam

En 1965, les États-Unis ont augmenté leur soutien au gouvernement sud-vietnamien en envoyant dans ce pays plus de 200 000 soldats américains. Au cours des quatre années suivantes, le nombre de soldats américains a été porté à 500 000, et la guerre s'est étendue au Cambodge voisin.

Aux États-Unis, les partisans de la guerre affirmaient qu'il était dans l'intérêt national américain d'arrêter la propagation du communisme dans cette région du monde. Dès 1954, le président Dwight D. Eisenhower avait exposé sa théorie de l'effet domino pour expliquer comment les régimes communistes de la Chine et de la Russie, si on ne les endiguait pas, envahiraient toute l'Asie du Sud-Est. « Vous avez une rangée de dominos bien en place, disait Eisenhower, si vous laissez tomber la première pièce, il est certain que toutes les autres tomberont rapidement jusqu'à la dernière. » D'autres partisans de la guerre affirmaient que les soldats américains se battaient pour la liberté du peuple vietnamien.

Cependant, l'opposition à la guerre s'est accrue durant les années 1960. Certains opposants disaient que l'armée américaine n'avait pas le droit d'intervenir dans une dispute qui opposait les peuples du Viêtnam. D'autres critiques de la guerre dénonçaient les dommages causés par les forces armées américaines, les pertes de vies américaines de même que les pertes physiques et économiques que subissaient les Vietnamiens.



Par notre engagement dans la guerre du Viêtnam, nous avons bafoué le principe du droit d'un peuple à disposer de lui-même. [. . .] Qu'on en ait conscience ou pas, notre participation à cette guerre est la sinistre expression de notre manque d'empathie pour les opprimés, de notre paranoïa anticommuniste et de notre incapacité à comprendre la douleur et l'angoisse des démunis. Elle révèle notre empressement à participer à des entreprises néocolonialistes.

— Martin Luther King, militant pour les droits civiques, lors d'une allocution, 1967

Témoignages

Peu avant l'aube, les gardes sont venus la chercher. J'avais sept ans ; Daravuth en avait quatre. Je ne me doutais pas que je voyais ma mère pour la dernière fois. La lumière s'est éteinte sur une nuit éternelle. La vie n'est qu'un souffle.

Des heures plus tard, m'a-t-il semblé, mes frères aînés sont venus nous rejoindre. La prison était étrangement vide. « Allez, emmenez vos pleurnichards de frères. Rentrez chez vous », a dit un garde à mes frères. Ma mère avait payé notre liberté de son sang. Nous nous sommes mis en route vers le village de mon grand-père.

— Theary Seng, avocat et militant cambodgien, 2005

Le Cambodge, la justice et la recherche d'autodétermination nationale

Parmi les droits d'un peuple qui réclame l'autodétermination, il y a le droit à la sécurité. Si des gens veulent traduire en justice ceux qui ont commis des crimes contre eux, le droit international leur permet de le faire.

Le Cambodge a fait autrefois partie de l'Indochine française. Entre 1975 et 1979, ce pays a eu à sa tête Pol Pot, un dictateur communiste sanguinaire qui dirigeait le mouvement des Khmers rouges. Au moins 1,5 million de Cambodgiens ont été exécutés ou sont morts d'épuisement, de maladie ou de faim quand ils ont été chassés de leurs maisons et forcés de travailler à la campagne dans des fermes collectives inefficaces et mal exploitées. Bien que le régime de Pol Pot ait été renversé par les forces vietnamiennes, en 1979, et que le Cambodge soit éventuellement devenu une monarchie constitutionnelle, le pays est demeuré politiquement instable. Les Khmers rouges ont poursuivi la guérilla. En 1993, les Cambodgiens ont enfin pu voter aux élections supervisées par l'ONU, mais la paix n'a été rétablie qu'en 1998, près de 20 ans après le génocide.

Les survivants du régime des Khmers rouges ont mis longtemps à obtenir justice. Pour juger les anciens membres des Khmers rouges accusés de génocide et de crimes contre l'humanité, les Nations Unies ont institué un tribunal, en 2003, mais ses travaux avancent difficilement.

Le tribunal se compose de juges nommés par l'ONU et de juges cambodgiens, et des désaccords au sujet des moyens à prendre pour satisfaire à la fois aux normes de la justice internationale et à la justice traditionnelle cambodgienne ont surgi. Par ailleurs, le fait que certains membres du présent gouvernement cambodgien aient jadis appartenu aux Khmers rouges ne facilite pas les choses.

Certains observateurs, comme Theary Seng, auteur, avocat et militant dont les parents ont été tués par les Khmers rouges, disent que les procès ont été si longtemps reportés qu'ils ont perdu beaucoup de leur raison d'être. Beaucoup de victimes, de témoins et de membres influents des Khmers rouges sont morts à présent. Pol Pot, par exemple, est décédé en 1998, avant même l'établissement du tribunal.

Figure 8-7 En mai 2007, ces étudiants des Beaux-Arts cambodgiens se sont produits pendant la cérémonie du Jour de colère qui se tient au mémorial de l'ancien charnier de Chœung Ek, près de Phnom Penh, la capitale du Cambodge. Chaque année, les gens se rassemblent en cet endroit pour commémorer les victimes du génocide perpétré par les Khmers rouges. En quoi des cérémonies comme celles-là peuvent-elle renforcer le désir d'autodétermination d'un peuple ?

En vertu du droit international, le Cambodge peut traduire en justice des personnes accusées de génocide et de crimes contre l'humanité. Quel rôle le principe du droit à l'autodétermination joue-t-il dans les procès des fonctionnaires accusés de participation au génocide ? Les Cambodgiens devraient-ils pouvoir décider par eux-mêmes de la façon de traduire ces criminels en justice ou, au contraire, ces procès devraient-ils se dérouler suivant les principes du droit international ?

Le Tibet et la recherche d'autodétermination nationale



RAPPEL

Tu as exploré le nationalisme tibétain au chapitre 1.

En 2008, profitant de l'approche des Jeux olympiques de Beijing, des Tibétains ont revendiqué avec insistance le droit à l'autodétermination. La région autonome du Tibet, maintenant une province chinoise, faisait autrefois partie d'une nation séparée ayant sa culture, sa langue, ses traditions et sa religion. Cette région était majoritairement bouddhiste depuis le VIIe siècle. Depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à l'invasion chinoise au milieu du XXe siècle, le Tibet a été dirigé par un dalaï-lama, détenteur à la fois des pouvoirs politique et spirituel.

En 1950, au moment où de nombreux pays se libéraient de l'oppression coloniale, la Chine a envahi le Tibet. Les Chinois ont pris le pouvoir, supprimé la religion bouddhiste et détruit des monastères. Des milliers de civils et de moines tibétains ont été tués. Le dalaï-lama et son gouvernement en ont appelé aux Nations Unies, mais le Conseil de sécurité de l'ONU a statué qu'il s'agissait d'un différend entre la Chine et le Tibet et il n'est pas intervenu. Depuis, la Chine réprime violemment les manifestations tibétaines qui dénoncent le régime chinois.

De temps à autre, des membres des Nations Unies se sont prononcés contre l'invasion chinoise. En 1959, en 1961 et en 1965, des membres de l'Assemblée générale ont fait adopter des résolutions affirmant le droit à l'autodétermination du peuple tibétain. Certains hommes politiques ont également dénoncé l'invasion. En 1959, le premier ministre de l'Inde, Jawaharlal Nehru, a fait la déclaration suivante : « Il n'est pas bien moralement qu'un pays s'approprie pleinement ou partiellement un État voisin […] le dernier mot au sujet du Tibet devrait revenir au peuple tibétain et à lui seul. »



Témoignages

L'invasion armée du Tibet visant à intégrer de force le Tibet à la Chine communiste est un cas flagrant d'agression. Tant et aussi longtemps que le peuple du Tibet est contraint de faire partie de la Chine contre sa volonté et sans son consentement, la présente invasion du Tibet sera le plus grossier exemple de violation du faible par le fort. Nous en appelons donc, à travers vous, à toutes les nations du monde pour qu'elles intercèdent en notre faveur et qu'elles endiguent l'agression chinoise.

— Le dalaï-lama, Nations Unies, 1950

Au XXIe siècle, les Tibétains craignent l'assimilation. Quand la construction du chemin de fer Qinghai-Tibet a été terminée, en 2006, le Tibet a connu un flot d'immigration chinoise. Les Tibétains ont protesté en faisant valoir qu'une telle relocalisation violait le droit international, qui interdit aux puissances occupantes de transférer des segments de leur propre population dans le territoire sous occupation.

Si les Chinois deviennent majoritaires au Tibet, grâce à ce programme chinois de relocalisation, le peuple tibétain pourra-t-il encore exercer son droit à l'autodétermination ? Explique ton point de vue.



Figure 8-8 Un exilé tibétain exhibe une photo du dalaï-lama pendant une manifestation à Shrinagar, en Inde, en mars 2008. La loi chinoise interdit aux Tibétains de posséder des photos du dalaï-lama, et il est également interdit aux visiteurs de faire entrer de ces photos au Tibet.

EXERCE TES COMPÉTENCES

Prédire des conséquences potentielles

Au cours du processus de décolonisation, les Nations Unies ont supervisé des plébiscites dans d'anciennes colonies comme le Togo et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le but de ces plébiscites était de connaître « la volonté librement exprimée des gens » sur la manière dont ils veulent être dirigés.

La situation est plus complexe quand une puissance coloniale a modifié la structure démographique d'une colonie en y installant de ses propres citoyens. Ce transfert de nombreuses personnes en provenance du pays colonisateur peut changer la culture et les traditions d'une nation et influer sur les résultats d'une consultation sur l'autodétermination.

Suppose qu'on te demande de répondre par des prévisions à la question suivante : « Quelle incidence l'établissement d'un nombre croissant de Chinois au Tibet pourrait-elle avoir sur la capacité des Tibétains de revendiquer leur droit à l'autodétermination ? »

Nul ne peut répondre à cette question avec certitude, mais tu pourrais te former une opinion éclairée. Comment pourrais-tu élaborer des prévisions qui soient éclairées et fondées sur des éléments de preuve valides et fiables ? Dans ta recherche, de quelles personnes considérerais-tu les points de vue comme fiables et bien informées sur le sujet ? Les étapes suivantes pourront t'aider à répondre à ces questions et à faire de bonnes prévisions.

Étapes pour prédire des conséquences potentielles

Étape 1 : Revoir les connaissances acquises

Commence par noter brièvement ce que tu sais déjà sur divers aspects de la situation au Tibet.

- Que sais-tu sur le Tibet, sur la Chine, de même que sur la colonisation et la décolonisation en général ? Revois les parties du présent chapitre qui traitent de la décolonisation et de la recherche d'autodétermination nationale. De plus, relis les notes que tu as prises dans ton carnet au début de chaque chapitre.
- Que s'est-il passé ailleurs quand des bouleversements démographiques de ce genre se sont produits ? Passe en revue ce que tu sais du sort des peuples qui ont connu des situations semblables (par exemple, les Québécois, les peuples autochtones du Canada, les Kosovars albanais et serbes).
- Quels concepts relatifs à ton exploration du nationalisme pourraient t'aider à prédire les conséquences potentielles sur le Tibet ? N'hésite pas à considérer des concepts comme ceux d'identité nationale, de nationalisme ethnique, d'intérêt national, de politique intérieure et de relation entre le nationalisme et l'intérêt national.
- Avant de chercher de l'information supplémentaire, demande-toi quel est ton point de vue actuel sur le sujet. Par exemple, il te semble peut-être qu'un plébiscite ne serait pas le moyen le plus efficace de découvrir ce que veulent les Tibétains.

Étape 2 : Organiser la recherche à l'aide d'un tableau argument-preuve-observation

Pour organiser ta recherche et te préparer à formuler et à étayer tes prédictions, dresse un tableau comme celui de la page suivante. Pour chaque argument que tu notes dans ton tableau, inscris une preuve et une observation sur l'incidence que cela pourrait avoir sur tes prévisions.

Commence ta recherche en lisant les communiqués de presse cités à la page suivante. Tu devras peut-être faire une recherche supplémentaire. Où pourrais-tu trouver diverses ressources pertinentes, utiles, à jour et dignes de foi ? Comment t'assureras-tu de considérer divers points de vue et perspectives ? Si tu mènes une recherche supplémentaire, continue à organiser les éléments que tu recueilles en les insérant dans ton tableau.

Étape 3 : Prédire des conséquences potentielles

Relis tes notes et ton tableau. Quels arguments sont les plus valables et les plus fiables ?

Énonce tes prédictions en un paragraphe, explique pourquoi tu les fais et appuie-les d'éléments de preuve. Si tu n'arrives pas à trancher, explique quels facteurs contribuent à ton indécision. Montre ton paragraphe à un camarade ou à ton enseignant. Révise ton travail en tenant compte de leurs commentaires.

EXERCE TES COMPÉTENCES
EXERCE TES COMPÉTENCES
EXERCE TES COMPÉTENCES
EXERCE TES COMPÉTENCES

Sources

1. Le 8 février 2008, **Xinhua,** l'agence de presse officielle chinoise, a émis un communiqué concernant le nombre de passagers allant de la Chine à Lhassa, la capitale du Tibet.

> Entre l'ouverture du chemin de fer Qinghai-Tibet en juillet 2006 et la fin de 2007, plus de 5,95 millions de personnes ont emprunté la plus haute ligne ferroviaire au monde. Selon le bureau autonome de tourisme régional, ce flot de passagers équivaut à 43 % de tous les touristes ayant visité la région autonome du Tibet dans le sud-ouest de la Chine. La mise en opération de la ligne ferroviaire a grandement contribué à l'augmentation du tourisme sur ce plateau enclavé, où on a enregistré l'an passé le nombre record de 4,02 millions de touristes en provenance d'autres endroits de la Chine et d'outre-mer, soit une croissance annuelle de 60,4 %, selon les données statistiques officielles.

2. Le 18 mars 2008, le **dalaï-lama** a fait paraître un communiqué de presse dans son site Internet officiel.

> Que cela soit intentionnel ou pas, une forme de génocide culturel se déroule au Tibet, où l'identité tibétaine est constamment attaquée. Les Tibétains ne constituent plus qu'une insignifiante minorité dans leur propre pays en raison de l'énorme transfert de non-Tibétains au Tibet. L'héritage culturel des Tibétains formé de leur langue, de leurs coutumes et de leurs traditions distinctives est en train de disparaître. Plutôt que de s'efforcer d'unir ses nationalités, le gouvernement chinois exerce une discrimination contre ces minorités, et les Tibétains n'y échappent pas.

3. Le 18 mars 2008, l'**ambassade de Chine** aux États-Unis a émis un communiqué de presse.

> Liu Jianchao [un porte-parole du ministère des Affaires étrangères chinoises] a rappelé que le gouvernement chinois protégera fermement la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la Chine, favorisera le développement et la stabilité au Tibet et veillera à la sécurité et à la protection des biens des personnes de tous les groupes ethniques au Tibet. Rien n'arrêtera le développement et le progrès au Tibet. Toute tentative de sédition sera fermement réprimée par toutes les nationalités qui composent le peuple chinois, y compris nos compatriotes tibétains, et est vouée à l'échec.

Argument – Preuve – Observation **Immigration chinoise au Tibet**	
Argument	
Preuve	
Observation	
Argument	
Preuve	
Observation	

En résumé

Chaque fois que tu fais face à des choix, ta compétence à prévoir et à prédire les conséquences potentielles te sera précieuse. Un tableau argument-preuve-observation est un moyen utile d'organiser tes pensées dans diverses situations et peut t'aider à formuler des prévisions éclairées.

Figure 8-9 En 1930, Gandhi et ses partisans ont été photographiés alors qu'ils entreprenaient une campagne de désobéissance civile non violente contre l'administration britannique de l'Inde.



Figure 8-10 L'Inde, le Pakistan et le Cachemire, en 1947, au moment de la partition



États successeurs

Un **État successeur** est le (ou les) pays qui remplace (ou remplacent) un État ayant existé jusque-là. Par exemple, au début des années 1990, lors de l'effondrement de l'Union soviétique, les Lituaniens, les Estoniens, les Lettons, les Russes et d'autres peuples ont affirmé leur droit à l'autodétermination et 15 États successeurs ont vu le jour.

En vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, les peuples qui ont vécu dans un État prédécesseur (l'État qui existait avant que le ou les États successeurs soient formés) peuvent adopter la nationalité de l'État successeur ou choisir leur nationalité si l'État prédécesseur est divisé en plus d'un État successeur.

L'Inde, un État successeur

À l'époque où la Grande-Bretagne dominait ce qui constitue aujourd'hui les États-nations indépendants de l'Inde, du Pakistan, du Bangladesh et du Sri Lanka, l'existence des peuples de ce vaste territoire était presque entièrement régie par les colonisateurs. Comme l'avait fait la Compagnie de la Baie d'Hudson au Canada avec la Terre de Rupert, la Compagnie britannique des Indes orientales contrôlait la majeure partie de l'Inde.

Au début du XIXe siècle, l'autorité de la Compagnie des Indes orientales a commencé à s'affaiblir, alors, en 1858, sans consulter les peuples concernés et sans se soucier de leurs intérêts nationaux ni de leur droit à l'autodétermination, le gouvernement britannique a pris directement le contrôle de ce qu'il a nommé les Indes britanniques. En cette période de domination, appelée *Raj* (mot hindi signifiant « règne »), les peuples de l'Inde n'avaient aucun pouvoir politique réel. Leurs efforts pour accéder à l'autodétermination étaient ignorés ou réprimés.

Mais durant la première moitié du XXe siècle, des mouvements nationalistes indiens ont pris de la vigueur, et les gens ont commencé à réclamer leur indépendance et leur droit de s'administrer eux-mêmes. En 1919, les dirigeants britanniques ont accordé aux Indiens un parlement national élu par un nombre restreint de gens les plus riches du pays, mais ce parlement avait peu de pouvoir réel.

Examine la figure 8-10 qui illustre la division de l'Inde coloniale au lendemain de l'indépendance, en 1947. La partition a créé l'Inde et le Pakistan. Remarque que le Pakistan est constitué du Pakistan occidental et du Pakistan oriental. Cette division semble-t-elle logique ? Explique ta réponse.

La résistance non violente

Dans les années 1920, le mouvement de non-violence et de non-coopération de Mohandas Gandhi en faveur de l'indépendance indienne a fait de nombreux adeptes. Gandhi encourageait le nationalisme indien et croyait que l'accès à l'indépendance pouvait se faire sans effusion de sang. Le nombre sans cesse croissant de gens qui se joignent aux campagnes de Gandhi pendant les années 1930 et 1940 étonne et effraie les dirigeants britanniques de l'Inde.



Je veux la liberté immédiatement, cette nuit même, avant l'aube, si possible. Je n'ai aucune intention de conclure un marché avec le vice-roi (britannique) pour obtenir des ministres et des concessions du genre. [...] Voici le bref mantra que je vous donne. L'indépendance ou la mort. Ou nous libérerons l'Inde ou nous mourrons en tentant de le faire.

— Mohandas Gandhi, en lançant son mouvement Quit India contre les Britanniques, le 8 août 1942

La création du Pakistan

À la fin du XIXe siècle, les Indiens avaient fondé le Congrès national indien, ou Parti du Congrès, qui avait pour but l'accès à l'indépendance. Au début, musulmans et hindous, les deux groupes dominants dans la colonie, travaillaient ensemble dans ce parti. Mais en 1906, certains musulmans ont contesté l'emprise de la majorité hindoue. Ils ont donc formé la Ligue musulmane et déclaré qu'au départ des Britanniques, il serait dans l'intérêt des musulmans de former leur propre État-nation séparé.

Au début de 1940, Muhammad Ali Jinnah, le chef de la Ligue musulmane, a déclaré que cet État séparé s'appellerait Pakistan. Il soutenait que les musulmans et les hindous constituaient deux nations différentes. Dans une lettre à Gandhi, en 1944, Jinnah a écrit que les musulmans constituent « une nation dotée d'une culture et d'une civilisation, d'une langue et d'une littérature, d'un art et d'une architecture, de noms et d'une nomenclature, d'un sens des valeurs et des proportions, de lois et de codes moraux, de coutumes et d'un calendrier, d'une histoire et de traditions, d'aptitudes et d'ambitions qui leur sont propres ».

Gandhi, qui militait en faveur d'une Inde unie, n'était pas de cet avis. Il croyait que les musulmans et les hindous ne formaient qu'une nation. Il a répondu à Jinnah : « Un musulman du Bengale parle la même langue qu'un hindou du Bengale, il mange la même nourriture, a les mêmes divertissements que son voisin hindou. »

Pendant les mois précédant l'indépendance, le conflit entre les musulmans et les hindous est devenu plus violent. Le 15 août 1947, l'Inde accédait à l'indépendance, et deux jours plus tard, le Pakistan devenait le second État successeur de ce qui avait été les Indes britanniques. Dans les deux pays, hindous et musulmans, qui avaient auparavant vécu et travaillé ensemble pacifiquement, se sont déchaînés. Au moins un million de personnes ont été tuées, et des millions d'autres ont dû fuir pour se mettre à l'abri. Des musulmans ont entrepris un long et pénible voyage de l'Inde vers le Pakistan, tandis que des hindous effectuaient le long et pénible trajet inverse.

➡ Réfléchis à ce que tu sais du nationalisme et du droit des peuples à l'autodétermination. Es-tu d'accord avec la conception de Jinnah ou avec celle de Gandhi sur une Inde unie ? Explique ta réponse.

Figure 8-11 En septembre 1947, peu après la partition de l'Inde, des milliers de réfugiés musulmans attendent les convois en partance pour le Pakistan qui les protégeront quelque peu des attaques des hindous.



Le Cachemire

Lien Internet

Pour en savoir davantage sur la lutte des Cachemiriens pour l'autodétermination, visite ce site Internet et suis les liens qui y sont indiqués.

www.cheneliere.ca

Il arrive que le désir d'autodétermination d'un peuple se perde dans le processus de décolonisation et de mise en place de l'État successeur. Ce qui s'est passé au Cachemire depuis que la Grande-Bretagne a quitté l'Inde en est un exemple.

Bien avant que les Britanniques prennent possession du Cachemire, le peuple cachemirien occupait un territoire nettement défini dans le nord-ouest de l'Himalaya. Les gens de cette région parlent cachemirien, une langue distincte. Ils se définissent également comme un groupe culturel distinct.

En 1947, les dirigeants britanniques, indiens et pakistanais ont convenu que les gens du Cachemire avaient le droit de décider s'ils désiraient se joindre à l'Inde ou au Pakistan. En 1948, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé que les Cachemiriens se prononceraient sur cette question par plébiscite.

De qui cette décision de tenir un plébiscite niait-elle les aspirations ? À ton avis, quelles options les Cachemiriens auraient-ils ajoutées au bulletin de vote ?

Entre-temps, l'Inde a envahi le Cachemire et pris possession de la majeure partie du territoire traditionnel des Cachemiriens. Malgré les demandes répétées de l'ONU, le plébiscite promis n'a jamais eu lieu, et les combats intermittents entre l'Inde et le Pakistan dans cette zone se poursuivent depuis.

Il y a deux fois plus de Cachemiriens dans la partie du Cachemire que contrôle l'Inde que dans celle que contrôle le Pakistan. Les Cachemiriens résistent à la domination indienne, et la région est le théâtre de violents affrontements depuis des dizaines d'années. À l'origine, le plébiscite devait permettre aux Cachemiriens de se prononcer sur leur désir de se joindre à l'Inde ou au Pakistan. Aujourd'hui, de nombreux dirigeants nationalistes du Cachemire réclament l'indépendance complète.

En 2007, l'Association des parents de personnes disparues estimait que 10 000 Cachemiriens étaient portés « disparus », c'est-à-dire qu'on ne les avait par revus depuis leur capture par les forces indiennes. Certains villages dans la zone bordant la frontière entre les parties du Cachemire sous contrôle indien et pakistanais ont été détruits par les bombardements. Des civils ont été tués, et les survivants ont été forcés de fuir leurs maisons en ruine. La présence militaire des deux côtés de la frontière rappelle sans cesse aux Cachemiriens qu'ils vivent en territoire occupé.



Figure 8-12 En avril 2008, cette Cachemirienne assiste à Shrinagar à une manifestation de parents des disparus dans la région du Cachemire occupée par l'Inde. À ton avis, le problème des disparitions renforce-t-il ou affaiblit-il le désir d'autodétermination des Cachemiriens ?

Réfléchis et réagis

Tu as lu sur la recherche d'autodétermination de certains peuples et sur les conséquences que cela entraîne pour le peuple qui la réclame et pour les autres. Choisis un exemple (par exemple, les Tibétains). Dresse un tableau comme celui qui figure ici. Pour le peuple que tu as choisi, note au moins trois conséquences positives et trois conséquences négatives de cette recherche d'autodétermination. Pour chacune, donne un exemple ou une preuve.

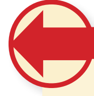
Conséquences positives et négatives de la recherche d'autodétermination Peuple ______________________			
Conséquences positives	Exemple ou preuve	Conséquences négatives	Exemple ou preuve

Quelles sont quelques-uns des effets de la recherche d'autodétermination nationale sur le Canada ?

Au Canada, la colonisation a commencé au début du XVII[e] siècle quand Samuel de Champlain a amené des colons s'établir en Nouvelle-France. Selon l'historien canadien Christopher Moore, cela a transformé les contacts occasionnels avec les peuples autochtones de l'Amérique du Nord en « une présence européenne permanente au Canada ».

Le Canada a été colonisé par les Français, puis par les Britanniques. Les peuples autochtones sont devenus minoritaires. Les nouveaux arrivants se sont emparés de leur territoire et leur droit à l'autodétermination a été supprimé. Cependant, en 1982, le Canada a établi sa nouvelle Constitution, qui confirmait les droits, ancestraux ou issus de traités, des Autochtones. Pour certains peuples autochtones, le processus de décolonisation ne faisait que commencer.

Aujourd'hui, le Canada doit arriver à conjuguer deux valeurs essentielles de l'ONU qui offrent des visions conflictuelles de l'autodétermination. D'un côté, les pays membres de l'ONU ont le droit à la souveraineté ; de l'autre, les peuples qui habitent ces pays ont le droit de diriger leurs propres affaires et de prendre des décisions servant leurs intérêts collectifs.



Rappel

Tu as exploré le désir d'autodétermination des Premières nations aux chapitres 1 et 3.

La recherche d'autodétermination des Premières nations

Selon l'Assemblée des Premières Nations, l'autodétermination renvoie au droit d'un peuple :

- de déterminer son statut politique et de prendre les moyens de réaliser son développement économique, social et culturel ;
- de disposer ou de tirer profit de ses richesses et de ses ressources naturelles.

Cette déclaration de l'APN fait écho à la Déclaration des droits des peuples autochtones, adoptée par l'ONU, en 2007.

Cependant, aucun principe international ne régit ce qui se produit quand le droit d'un peuple d'accéder à l'autodétermination entre en conflit avec le droit à la souveraineté d'un État-nation. *À l'aube d'un rapprochement,* le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996, énonce clairement que la recherche d'autodétermination des peuples autochtones ne comprend pas la recherche d'indépendance vis-à-vis du Canada, mais qu'elle comprend le droit à l'autonomie gouvernementale. Le rapport conclut que : « L'autodétermination comprend la fonction gouvernementale, de sorte que les peuples autochtones ont le droit de choisir leurs propres formes de gouvernement au sein des États existants. »

Des membres des Premières nations croient que l'autodétermination doit permettre de définir un meilleur équilibre des pouvoirs politiques et économiques entre les gouvernements autochtones et le gouvernement canadien. Dans cette perspective, l'exercice du pouvoir économique comprend la capacité de leurs communautés de prendre des décisions sur le développement économique et sur l'éducation et de créer des emplois et des industries. Les Premières nations ont proposé que de nouvelles lois et institutions soient établies pour mettre en œuvre cette relation renouvelée. En 2005, par exemple, le gouvernement canadien a adopté une loi afin de soutenir les institutions qui favorisent la croissance économique des communautés des Premières nations par l'investissement et la création d'emplois.



La pauvreté, la mauvaise santé, le manque d'instruction et de forts taux de mortalité sont tous symptomatiques des effets à long terme de l'attitude colonialiste. Il faut prendre pour point de départ la conception que les peuples autochtones ont de leurs besoins et de leurs intérêts ; c'est ça le sens véritable du terme « autodétermination ».

— *Marlene Buffalo, nation crie de Samson,* À l'aube d'un rapprochement, *1996*

La reconnaissance constitutionnelle par le Canada des gouvernements autochtones témoigne de l'esprit de tolérance dans lequel la société célèbre la diversité et récompense ceux qui cherchent à améliorer leur sort.

— *Justin Ferbey, Première nation de Carcross/Tagish,* The Globe and Mail, *2008*



L’éducation et le renouveau

Pour préserver leur développement social et leur culture, certaines des Premières nations ont créé des écoles où les jeunes peuvent s’instruire dans leur propre langue suivant les valeurs et le savoir ancestraux.

Ainsi, la direction de l’Académie Amiskwaciy d’Edmonton a enrichi le programme d’études de l’Alberta en y intégrant des cours optionnels qui témoignent des traditions et des valeurs autochtones. L’école a à sa disposition des aînés qui viennent partager leur sagesse avec les élèves.

Pourquoi les gouvernements fédéral et provinciaux n’honorent-ils pas tout simplement les traités originaux signés avec les Premières nations ?



L’Université des Premières nations du Canada en Saskatchewan se consacre aussi à l’enseignement de la culture et de l’histoire des Premières nations. Les élèves peuvent suivre des cours en Études autochtones, en Animation interculturelle et en Langues des Premières nations. Les programmes de sciences intègrent le savoir autochtone, et les élèves peuvent s’inscrire à des cours en travail social conçus pour favoriser la guérison des gens des Premières nations qui ont subi une perte d’identité culturelle.

La recherche d’autodétermination des Inuits

La création du Nunavut, en 1999, est un exemple d’entente entre le gouvernement canadien et les communautés autochtones du Canada sur les questions impliquant la recherche d’autodétermination nationale et d’autonomie gouvernementale. L’Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, un traité moderne entre le gouvernement et les Inuits, couvre presque deux millions de kilomètres carrés (20 % du territoire du Canada) et affirme le droit des Inuits de participer à la prise de décision en ce qui concerne la gestion et l’exploitation de leurs terres et de leurs ressources.

Iqaluit est la capitale du Nunavut, mais les principaux ministères du gouvernement sont répartis dans les communautés de tout le territoire. Le gouvernement n’est pas constitué de partis politiques ; les décisions sont prises par consensus.

Au Nunavut, le système scolaire fait la promotion de la culture, des traditions et des langues inuites tout en aidant les jeunes à acquérir les compétences nécessaires au développement économique. Sur les 3 campus du Collège de l’Arctique au Nunavut, de même que dans les 24 centres communautaires d’apprentissage répartis sur le territoire, les élèves se préparent à assumer leur rôle dans la société contemporaine tout en apprenant le respect des valeurs inuites et du savoir ancestral. Dans certains cas, le Collège de l’Arctique a adapté les programmes de formation pour aider les jeunes à assumer des responsabilités dans des domaines comme l’administration municipale, les pêcheries, l’exploitation minière, le tourisme et la santé mentale.

En petit groupe, discutez des conséquences positives que la création d’institutions d’enseignement comme l’Académie Amiskwaciy, l’Université des Premières nations du Canada et le Collège de l’Arctique au Nunavut sont susceptibles de produire.



Figure 8-13 Le 1er avril 1999, cette mère et son enfant assistent à la cérémonie d’assermentation des membres de l’Assemblée législative du Nunavut. Les peuples autochtones d’Afrique du Sud, de Nouvelle-Zélande et d’Amérique du Sud prennent l’Accord sur les revendications territoriales du Nunavut comme modèle dans leur propre recherche d’autonomie gouvernementale et d’autodétermination.

L'organisme Inuit Tapiriit Kanatami

L'organisation Inuit Tapiriit Kanatami, qui représente les intérêts des Inuits du Canada, est en grande partie responsable de la création du Nunavut. Elle a été fondée, en 1971, sous le nom de l'Inuit Tapirisat du Canada pour promouvoir les intérêts du peuple inuit et défendre le droit à l'autodétermination de tous les peuples.

Aujourd'hui, l'Inuit Tapiriit Kanatami continue d'aider le peuple inuit à agir selon ses intérêts collectifs distincts et à déterminer lui-même son avenir. L'organisation gère l'Inuit Broadcasting Corporation, exploite des lignes aériennes et investit dans des entreprises du Nord. Selon Rosemarie Kuptana, ex-présidente de l'organisation, les Inuits « continuent à valoriser leur langue, à chasser, à piéger, à suivre les pratiques d'adoption traditionnelles et à jouir d'une identité collective qui diffère de celles des autres peuples du Canada ».

Lien Internet

Pour en savoir davantage sur l'Inuit Tapiriit Kanatami, visite ce site Internet et suis les liens qui y sont indiqués.

www.cheneliere.ca

UN PERSONNAGE MARQUANT

Zacharias Kunuk
Dire la vérité sur ce qui s'est passé

UN PERSONNAGE MARQUANT UN PERSONNAGE MARQUANT UN PERSONNAGE MARQUANT

À la fin des années 1950, Zacharias Kunuk était enfant. Il vivait avec sa famille à la manière traditionnelle des Inuits, chassant et pêchant sur tout le territoire. À neuf ans, sa vie a basculé. Le gouvernement canadien a lancé des programmes d'établissement, et sa famille a été forcée d'aller s'établir à Igloolik, sur la côte nord-ouest de l'île de Baffin.

Kunuk a grandi en écoutant les histoires de chasse que racontaient son père et ses amis. En 1981, à l'âge de 24 ans, il a troqué quelques sculptures en pierre de savon pour une caméra vidéo. « Ce que je voulais faire, a-t-il déclaré au magazine *Ascent,* c'était aller chasser avec mon père, filmer cela, de même que le thé entre amis chasseurs à la fin du jour. Je voulais voir ça et le montrer. »

C'est ainsi qu'a commencé la carrière de réalisateur de Kunuk. En 1983, il est allé travailler pour l'Inuit Broadcasting Corporation, un diffuseur public régional qui produit une programmation originale, principalement en inuktitut. Le premier long métrage de Kunuk s'intitulait *Atanarjuat* qu'on a traduit en français par *La légende de l'homme rapide.* Kunuk a déclaré que son but était de dire « la vérité sur ce qui est arrivé » à la culture inuite.

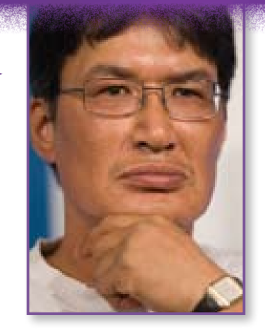


Figure 8-14 Zacharias Kunuk a fondé les Productions Igloolik Isuma, la première maison de production cinématographique inuite indépendante au Canada. Son long métrage *Atanarjuat, la légende de l'homme rapide,* sorti en 2001, a été le premier film canadien entièrement scénarisé, produit, réalisé et joué par des Inuits.

Ce film, qui raconte une légende traditionnelle inuite, a reçu des prix internationaux et canadiens.

Les acteurs du film sont des Inuits d'Igloolik qui, pour la plupart, connaissaient la légende sur laquelle se fondait le film. Ce sont aussi des gens d'Igloolik qui ont fabriqué les costumes traditionnels en peau de caribou et les outils utilisés dans le film. La production s'est faite en collaboration ; il n'y avait pas de scénario écrit. Chacun a pu donner son avis sur les prises de vue à privilégier.

Dans *Video Art in Canada,* Kunuk a défini son but en ces mots : « Il s'agit de présenter notre point de vue au monde. La vidéo n'est qu'un outil. Les gens regardent, les gens écoutent. »

Explore

1. Les acteurs d'*Atanarjuat, la légende de l'homme rapide* parlaient inuktitut. À la projection, on a ajouté des sous-titres en français et en d'autres langues. À ton avis, quelle prise de position cette décision de Kunuk de présenter des dialogues en inuktitut dénote-t-elle ?
2. En 2008, Kunuk et Norman Cohn, le coproducteur du film, ont lancé un site Internet du genre de YouTube où des réalisateurs autochtones peuvent présenter leurs œuvres à divers publics. L'élaboration du site a été financé par un prêt consenti par l'une des sociétés de plein droit établies en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Formule trois arguments qu'auraient pu faire valoir Kunuk et Cohn pour persuader cette société de soutenir leur initiative.

Témoignages

C'est bon de pouvoir dire que je n'ai rien fait de mal en tuant cet orignal pour nourrir ma famille, surtout dans une zone où notre peuple chasse et pêche depuis des générations. C'est là et c'est de cette manière, en chassant, en piégeant et en pêchant, que moi et mon peuple avons toujours gagné notre subsistance.

— Alfred Janvier, Métis résidant de La Loche, Saskatchewan, 2008

La recherche d'autodétermination des Métis

Le 11 mars 2008, le gouvernement de l'Alberta a retiré une accusation d'avoir chassé hors saison contre Alfred Janvier de La Loche, en Saskatchewan. Janvier, un Métis, avait été accusé de cette infraction, en mars 2005, pour avoir tué un orignal en allant de La Loche en Saskatchewan à Chard en Alberta voir sa sœur.

Janvier a invoqué pour sa défense le droit ancestral des Métis de chasser à des fins de subsistance et soutenu qu'il s'agissait d'un droit transfrontalier, les territoires ancestraux des Métis étant antérieurs aux frontières provinciales. Les points soulevés par cette affaire étaient importants pour les Métis, parce que les droits de récolte sont liés à d'autres questions de revendications territoriales, telles que les droits territoriaux sur les terres où se fait l'extraction du pétrole des sables bitumineux.

En 2005, le Ralliement national des Métis a dénoncé devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies le peu d'empressement du Canada à reconnaître et à protéger le droit à l'autodétermination du peuple métis. Et il a de plus applaudi l'adoption de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones par l'Assemblée générale de l'ONU.

La constitution canadienne reconnaît les Métis comme l'un des trois peuples autochtones dotés de droits ancestraux et issus de traités. En quoi la Déclaration sur les droits des peuples autochtones peut-elle faciliter la recherche d'autodétermination nationale des Métis ?

Figure 8-15 Établissements métis en Alberta



En Alberta, le peuple métis a connu certains succès dans sa recherche d'autodétermination. La Métis Association of Alberta a été fondée en 1932 et, en 1938, le gouvernement provincial a adopté le Métis Population Betterment Act. Cette loi attestait la première (et la seule) assise territoriale du peuple métis au Canada. Le gouvernement albertain conservait la propriété du territoire, mais les associations d'établissement obtenaient un certain degré d'autonomie gouvernementale.

Quand les Métis ont obtenu la reconnaissance constitutionnelle, en 1982, les Métis de l'Alberta ont revendiqué instamment la propriété pure et simple des territoires d'établissement et le droit de mettre en œuvre leurs propres politiques économiques, sociales et culturelles. En 1990, l'Alberta a répondu à ces demandes en accordant aux établissements métis les titres de propriété de 500 000 hectares de terre. La Métis Association of Alberta, à présent renommée Métis Nation of Alberta, poursuit sa lutte pour l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale. Les établissements de l'Alberta sont encore les seules terres métisses protégées en vertu de la constitution au Canada.

Quelle incidence la loi albertaine reconnaissant le droit des Métis de gérer de vastes étendues de territoire peut-elle avoir sur d'autres Albertains ? Nomme au moins trois conséquences positives et trois conséquences négatives de cette loi. Discute de ta liste avec un camarade.

Le Québec et l’autodétermination nationale

La recherche d’autodétermination nationale est souvent un processus long, complexe et potentiellement conflictuel. Les Francophones du Québec se définissent eux-mêmes comme un groupe culturel distinct. Ils ont en commun une langue, une histoire et un territoire ancestral. Depuis les années 1960, de nombreux Québécois francophones appuient l'idée que la province devrait être indépendante du Canada.

La situation du Québec montre bien que le désir d’autodétermination d’une nation peut avoir des effets sur d’autres nations qui éprouvent un même désir. Onze peuples autochtones distincts vivent au Québec. Chacun revendique son propre droit à l’autodétermination et à l’autonomie gouvernementale.

Parfois, les intérêts de ces peuples autochtones entrent en conflit avec ceux des indépendantistes québécois. Ainsi, en 1995, au cours du débat sur le référendum sur la souveraineté, certains groupes autochtones ont déclaré que si le Québec se séparait du Canada, ils se sépareraient, eux, du Québec.

Des évènements se déroulant dans des pays éloignés peuvent aussi avoir une influence sur certaines questions d’autodétermination. Par exemple, lorsque le Kosovo a déclaré son indépendance d’avec la Serbie, en février 2008, le Canada a attendu un mois avant de reconnaître ce nouveau pays. Certains observateurs ont attribué ce délai à la crainte du gouvernement fédéral que sa reconnaissance de la souveraineté du Kosovo n’encourage la cause souverainiste au Québec.

Dušan Batakovi´c, ambassadeur de Serbie au Canada, a mis le Canada en garde contre la reconnaissance du Kosovo, disant qu’il s’agissait là d’un dangereux précédent : « Pouvez-vous imaginer, par exemple, ce qui se produirait si l’Assemblée nationale du Québec déclarait unilatéralement son indépendance comme l’a fait le parlement du Kosovo ? Ottawa reconnaîtrait-il le Québec comme un pays indépendant ou pas ? »

Rappel

Tu as lu sur le nationalisme québécois aux chapitres 1 et 3.

À venir

Tu liras davantage sur la recherche d’autodétermination des Québécois au chapitre 15.

Figure 8-16 Les nations autochtones au Québec, en 2004

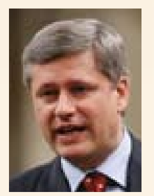


Réfléchis et réagis

Choisis une nation qui réclame l’autodétermination au Canada. Note deux conséquences positives et deux conséquences négatives que la recherche d’autodétermination de ce groupe a eues pour le Canada. Appuie chacun de tes points par une preuve logique.

POINTS DE VUE POINTS DE VUE POINTS DE VUE

En octobre 2006, l'aile québécoise du Parti libéral du Canada a voté en faveur de la reconnaissance du Québec en tant que nation. Le 22 novembre, en réponse à une proposition du Bloc québécois demandant à la Chambre des communes de déclarer que le Québec formait une nation, le premier ministre Stephen Harper a présenté une proposition reconnaissant que « les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni ». Le 27 novembre, la Chambre des communes a appuyé la proposition par 266 voies contre 16. Voici ce que trois intervenants ont déclaré quand le débat sur la question faisait rage.



Le 23 novembre 2006, le premier ministre **Stephen Harper** a répondu de la façon suivante à la demande du chef du Bloc québécois Gilles Duceppe d'amender la proposition de façon à déclarer que les Québécois forment une nation « actuellement au sein du Canada ».

La véritable intention du chef du Bloc et du camp souverainiste est parfaitement claire. Ce n'est pas de faire reconnaître ce que les Québécoises et les Québécois sont, mais ce que les souverainistes voudraient qu'ils soient.

Pour le Bloc, il n'est pas question du Québec en tant que nation, l'Assemblée nationale s'est déjà prononcée là-dessus. Il est question de séparation. Pour eux, nation veut dire séparation. […]

La vraie question est simple : Est-ce que les Québécoises et les Québécois forment une nation, au sein d'un Canada uni ? La réponse est oui. Est-ce que les Québécoises et les Québécois forment une nation indépendante du Canada ? La réponse est non, et elle sera toujours non.



Le 27 novembre 2006, **Phil Fontaine,** chef de l'Assemblée des Premières Nations, a tenu à rappeler aux députés fédéraux « le droit à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale » des Premières nations du Canada.

L'Assemblée des Premières Nations demande à tous les membres du Parlement de faire stipuler que la proposition concernant les Québécois ne portera aucunement atteinte, de quelque façon que ce soit – aucune diminution ou modification – au statut unique et aux droits particuliers des Premières nations ainsi qu'à la place qu'occupent celles-ci dans l'histoire, le présent et l'avenir de ce territoire.

Le statut et les droits des Premières nations comprennent les droits inhérents à l'autonomie gouvernementale, qui sont reconnus en vertu des lois du Canada et des lois internationales, la reconnaissance et la protection des droits ancestraux, issus de traités et constitutionnels et la possibilité des Premières nations de vivre sur leurs territoires traditionnels et assujettis à des traités et de développer leurs propres langues et cultures distinctes.



Le 29 novembre 2006, **Clément Chartier,** président du Ralliement national des Métis, a parlé de la résolution des Métis soutenant la reconnaissance des Québécois comme nation au sein d'un Canada uni.

Il est depuis longtemps reconnu que la Nation métisse participe pleinement à la construction et à la défense d'un Canada fort et uni. Nous accordons beaucoup d'importance à la diversité du Canada et croyons que la reconnaissance des nations distinctes qui forment le Canada, comme la nation québécoise et la nation métisse, renforce nos liens envers le Canada et entre nous.

Notre statut de nation et nos droits ont déjà été reconnus et sont protégés en vertu de la plus haute loi du pays : la Constitution. Nous avons toujours cru et continuons de croire en l'importance de la reconnaissance et du respect de la diversité qui existe dans ce pays.

Explore

1. En tes propres mots, explique les craintes de Phil Fontaine. À ton avis, ces craintes sont-elles justifiées ? Explique ta réponse.
2. Dans une brève rédaction, un montage photographique, une exposition, un diaporama électronique ou tout autre format de ton choix, explique à quelqu'un qui ne connaît pas le Canada à quoi Clément Chartier fait allusion lorsqu'il mentionne la diversité du Canada. Prends soin d'inclure le terme « autodétermination » dans ton exposé.

Quelles sont quelques-unes des conséquences inattendues de la recherche d'autodétermination nationale ?

La recherche d'autodétermination nationale d'un peuple peut parfois avoir des conséquences inattendues pour d'autres. La partition de l'Inde, par exemple, a été une conséquence que Mohandas Gandhi n'avait pas prévue au début de sa campagne en faveur de l'autodétermination indienne.

Au cours de la lutte pour l'autodétermination, les gens perdent parfois leur foyer, leur sécurité personnelle, leur prospérité économique, les produits de première nécessité, voire la vie elle-même. Ceux qui sont forcés de quitter leur patrie peuvent également perdre leur héritage culturel.

Quand les gens tentent d'obtenir ou de maintenir leur droit à l'autodétermination nationale, la sauvegarde de leur culture et de leurs croyances dépend souvent de la préservation du territoire auquel se rattache leur identité. Les Kosovars serbes, par exemple, sont très attachés aux églises et monastères anciens du Kosovo. James Lyon, un conseiller spécial de l'International Crisis Group, une organisation ayant pour mission de prévenir et de résoudre les conflits meurtriers, a tenu à expliquer ce qu'une telle perte signifiait pour les Kosovars serbes : « Le Kosovo fait partie de l'identité serbe. Sans le Kosovo, les Serbes vivent une crise d'identité qui est beaucoup plus grave que la simple perte de territoire. »

Figure 8-18 Nombre de réfugiés* de différents pays, en 2006

Pays d'origine	Nombre de réfugiés reconnus par les Nations Unies
Afghanistan	2 107 519
Bosnie-Herzégovine	199 946
Cambodge	17 995
Fédération de Russie	159 381
Iraq	1 450 905
Myanmar (Birmanie)	202 826
Rwanda	92 966
Territoires palestiniens occupés	334 142
Turquie	227 232
Viêtnam	374 279

* Les estimations du nombre de réfugiés varient souvent.
Source : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Annuaire statistique 2006*

Le problème des réfugiés

Alors que dans certains pays, des gens luttent pour le droit à l'autodétermination ou y accèdent, d'autres sont forcés de quitter leur chez-soi. En 2006, il y avait dans le monde près de 32 millions de réfugiés. Tous ces gens avaient été forcés de quitter leur patrie à cause de persécutions, d'une guerre ou de menaces diverses. Pour se mettre en sûreté, certains réfugiés parcourent de longues distances à pied ou dans des bateaux improvisés. Pendant la fuite, leur avenir est incertain, car ils peuvent être pris pour cibles par des ultranationalistes qui leur refusent tout abri.

Une fois hors de danger immédiat, les réfugiés ont souvent pour priorité de trouver de la nourriture, un abri et des soins de santé. Ceux qui ont la possibilité de rentrer chez eux ne trouvent souvent plus que des ruines là où il y avait auparavant leur maison, des routes, des écoles et des hôpitaux. Les possibilités d'emploi sont rares. Par ailleurs, le système de justice de leur pays a souvent été détruit, alors que la protection policière est minime, sinon inexistante.

Figure 8-17 Le monastère de Visoki Dečani, au Kosovo, est l'un des lieux saints que révèrent les Kosovars serbes. En 2006, l'UNESCO a déclaré que, à la suite des ravages de la guerre et de négligence, ce monastère, qui figure sur la liste du patrimoine mondial, est en péril. Qui devrait s'en soucier : les Serbes uniquement ou le monde ?



Pourquoi l'ONU ne s'interpose-t-elle pas pour résoudre rapidement le problème des réfugiés ?



Le Canada et les autres pays développés devraient-ils accueillir plus de réfugiés ?



Les pays d'accueil

Les pays vers lesquels les réfugiés fuient connaissent souvent eux-mêmes des conflits internes, de sorte que certains réfugiés doivent parfois fuir d'une zone de conflit à l'autre. Un afflux soudain de réfugiés peut également miner les ressources d'un pays d'accueil et faire naître du ressentiment dans la population.

Les pays d'accueil ne sont pas obligés de permettre aux réfugiés de rester et de devenir citoyens, de sorte qu'au bout d'un certain temps, beaucoup de réfugiés sont forcés de partir. Certains pays d'accueil donnent de l'argent aux réfugiés pour les encourager à quitter. À cet effet, l'Australie, par exemple, donne environ 8 000 dollars aux familles de réfugiés, tandis que certains pays européens fournissent l'équivalent de 4 000 dollars par personne.

Figure 8-19 John Larter, un artiste canadien, a fait cette caricature, en 1999. Quel message Larter veut-il transmettre ? Es-tu d'accord ou pas avec lui ? Pourquoi ?



Les Nations Unies et certains pays tentent d'aider certains pays d'accueil. Des organisations non gouvernementales, comme la Croix rouge, le Croissant rouge et Oxfam, offrent aussi du secours et d'autres services aux camps de réfugiés. Elles apportent aussi de l'aide au développement quand les réfugiés rentrent chez eux.

Les réfugiés afghans

Les Afghans constituent le plus important groupe de réfugiés au monde. Certains ont quitté l'Afghanistan, alors que d'autres, demeurés dans le pays, ont fui les zones de conflit ou les régions sous contrôle taliban. Le Pakistan, pays voisin de l'Afghanistan, a accueilli la plupart des réfugiés afghans (ils étaient plus de 2 millions, en 2008). Certains Afghans vivent dans des camps de réfugiés au Pakistan depuis 1979, au moment où ils ont fui devant l'invasion soviétique de leur pays. L'Iran, autre voisin de l'Afghanistan, a accueilli environ 1,5 million d'Afghans. Ces estimations comprennent à la fois les réfugiés enregistrés auprès des Nations Unies et ceux qui ne le sont pas.

Le Pakistan et l'Iran ne sont pas des pays riches. Soutenir des réfugiés, même avec l'aide des Nations Unies et de diverses ONG, est souvent contraire à leurs intérêts économiques. En Iran, le PIB est de 12 300 $ par habitant. Au Pakistan, c'est encore moins (2 600 $ par habitant). En comparaison, le PIB par habitant au Canada, en 2007, était estimé à 38 200 $.

Les réfugiés afghans font souvent face à des choix déchirants. Au début de 2008, par exemple, le Pakistan a décidé de fermer son plus grand camp de réfugiés. Les réfugiés afghans devaient choisir entre tenter de retourner chez eux ou déménager dans un autre camp. Rentrer chez eux, c'était affronter le conflit qui persiste et de graves difficultés économiques.

Figure 8-20 Des réfugiés afghans se préparent à quitter un camp pakistanais pour retourner en Afghanistan. Ils ont ramassé des matériaux de construction qui leur serviront à rebâtir leur maison une fois rentrés. Payer les réfugiés pour qu'ils rentrent chez eux est-il un moyen de les aider, un moyen de s'en débarrasser, ou les deux ? Explique ta façon de voir.



Rester, c'était continuer à vivre dans des conditions pénibles sans grand espoir d'amélioration. Comme l'expliquait Maulvi Sahib Toti, un réfugié de la province de Kounar, dans l'est de l'Afghanistan : « De là où nous venons, il y a très peu de possibilités de gagner sa vie, en plus, il y a le sentiment d'insécurité. » Cependant, l'installation dans un autre camp au Pakistan pourrait bien aggraver le sentiment de désarroi que connaissent déjà les réfugiés. « La difficulté, c'est que nous voudrions pouvoir prendre une décision définitive, une fois pour toutes », ajoute Toti.

En mai 2007, l'Iran a forcé 85 000 réfugiés à réintégrer une région dépourvue des services élémentaires où se déroulaient des combats entre les Talibans et les forces de la coalition. En plus de la difficulté de voir aux réfugiés, les Pakistanais et les Iraniens ont subi ces dernières années une hausse des activités terroristes. Résolus à se débarrasser des réfugiés afghans, les deux pays ont menacé de recourir à la force pour y parvenir.



Quel effet la recherche d'autodétermination nationale a-t-elle eu sur toi ?

Les élèves qui répondent à cette question sont : Emma, une Métisse qui habite l'établissement de Paddle Prairie ; Jane, de Calgary, descendante de Loyalistes noirs qui se sont réfugiés en Nouvelle-Écosse pour fuir la Révolution américaine ; Patrick, d'Edmonton, qui a des origines ukrainienne, écossaise et allemande.



Emma

Mon arrière-grand-père faisait partie de la première association des Métis, en 1932, et ma grand-mère a milité pour la mise en place des établissements métis en Alberta durant toute la décennie de 1980. C'est dire que ma famille lutte depuis longtemps pour le droit à l'autodétermination des Métis. Ma grand-mère nous répète souvent, à mes frères et à moi, que la partie n'est pas gagnée. Elle dit qu'il nous revient de terminer son travail et celui de nos ancêtres.



Jane

Je pense qu'il faudra beaucoup, beaucoup de temps avant que tous les peuples aient droit à l'autodétermination. Je suis d'accord avec Martin Luther King, quand il disait qu'en allant au Viêtnam, les Américains ne tenaient pas compte du droit à l'autodétermination du peuple vietnamien. Cependant, il y a un autre côté à cette histoire. Il a aussi dit que le gouvernement des États-Unis avait englouti tant d'argent dans cette guerre qu'il n'en restait même plus pour aider les pauvres de ce pays.



Patrick

Ouf! disons que la dimension «recherche» dans ce problème peut devenir très compliquée. Y a-t-il une nation qui ait jamais réussi à obtenir l'autodétermination sans lutte ou sans y perdre énormément au change? Dans ma famille, les gens parlent encore des batailles que les Ukrainiens ont dû mener pour le respect de leurs droits, même ici, au Canada! Quant à mes proches originaires d'Écosse, ils disent qu'ils se battent pour obtenir une constitution, depuis 1707. En 2008, les Écossais répondent encore à des sondages pour déterminer s'ils tiendront un référendum sur l'indépendance d'avec la Grande-Bretagne.



Comment répondrais-tu à la question à laquelle ont répondu Emma, Jane et Patrick? Une de leurs réponses correspond-elle à ton expérience du droit à l'autodétermination? En quoi leurs réponses montrent-elles la complexité de la recherche de l'autodétermination nationale?

RÉFLÉCHIS... PARTICIPE... CHERCHE... EXPRIME-TOI

1. Dans ce chapitre, tu as cherché à répondre à la question suivante : « Dans quelle mesure devrait-on rechercher à obtenir l'autodétermination nationale ? » Les tâches suivantes sont à réaliser en petit groupe :
   a) Décortiquez la question pour en découvrir le sens. Vous devrez pour cela étudier tous les éléments qui la composent. En analysant, par exemple, l'expression « autodétermination nationale », vous devrez démontrer nettement votre compréhension des mots « nationale » et « autodétermination », de même que de l'expression « autodétermination nationale ». Présentez votre verdict par points.
   b) Prenez comme exemple une des nations en quête d'autodétermination présentées dans ce chapitre. D'après l'interprétation que fait votre groupe de la question principale, déterminez si cette nation devrait ou non poursuivre sa quête d'autodétermination. Donnez les raisons sur lesquelles se fonde votre décision.
   c) Partagez vos découvertes avec un autre groupe. Comparez vos manières respectives de décortiquer la question, de même que vos verdicts.
   d) En tenant compte de votre discussion, réexaminez votre verdict. Déterminez si vous désirez le réviser ou le maintenir tel quel.
   e) À partir de votre verdict, énoncez, d'une manière générale, quand les nations devraient affirmer (ou abandonner) leur volonté d'autodétermination.

2. Observe la caricature présentée à la figure 8-21. Elle a été conçue par Bob Krieger et publiée peu après la présentation par le premier ministre Stephen Harper de la proposition selon laquelle les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni.
   a) Que représente le nid de guêpes ? Quelles images soutiennent ta conclusion ?
   b) Quel est le message de Krieger ? Partages-tu sa façon de voir ? Explique ta position.
   c) Explique pourquoi, selon toi, Krieger a utilisé le symbole du nid de guêpes. Cela te semble-t-il approprié ? Explique ton point de vue.
   d) Quels autres symboles Krieger aurait-il pu utiliser pour exprimer la même idée ? Explique comment ton choix transmet le même message.

3. Selon Statistique Canada, les peuples autochtones forment le segment de la population canadienne qui connaît la croissance démographique la plus forte. Si le taux de croissance de cette population se poursuit à ce rythme, la population autochtone pourrait égaler la population non autochtone, en 2100. Revois la rubrique *Exerce tes compétences* intitulée « Faire des pronostics » (p. 188-189). Prédis ensuite quelles conséquences la croissance de la population autochtone pourrait avoir sur les questions suivantes :
   a) la conclusion de traités ;
   b) les possibilités d'emploi et d'éducation ;
   c) l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale des autochtones ;
   d) un domaine qui t'intéresse.

Figure 8-21



4. La tenue d'un plébiscite sur son avenir politique avait été promise au Cachemire, mais ce plébiscite n'a jamais eu lieu. Passe en revue la situation au Cachemire.
   a) Prépare un texte exposant la situation sur laquelle les Cachemiriens devraient se prononcer. Assure-toi de bien préciser les options et les conséquences possibles de chacune.
   b) Rédige la question du plébiscite à l'intention des Cachemiriens. Cette question doit offrir des options claires et donner certains détails sur les conséquences de chaque choix. Les électeurs doivent pouvoir cocher « oui » ou « non » sur le bulletin de vote. Voici quelques exemples de questions plébiscitaires soumises par divers gouvernements.

   Le 27 avril 1942, les Canadiens se sont prononcés sur l'autorisation de délier le premier ministre William Lyon Mackenzie King de sa promesse de ne pas envoyer de conscrits outre-mer. La question du plébiscite était la suivante : « Consentez-vous à libérer le gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de mobilisation pour le service militaire ? »

   Le 26 mai 1997, les éventuels habitants du Nunavut ont voté sur la composition de leur parlement. La question du plébiscite était la suivante : « La première Assemblée législative du Nunavut devrait-elle avoir un nombre égal d'hommes et de femmes députés de manière à ce que chaque circonscription soit représentée également par un homme et par une femme ? »

   Le 2 septembre 1997, les Terre-Neuviens se sont prononcés sur l'opportunité de modifier ou pas le système scolaire provincial. La question du plébiscite était la suivante : « Appuyez-vous la mise sur pied d'un système scolaire unique où tous les enfants, peu importe leur affiliation religieuse, fréquenteraient les mêmes écoles où des dispositions seraient prises pour offrir l'enseignement religieux et permettre l'observation des préceptes religieux ? »

5. Lisez les citations qui suivent. La première est une déclaration faite par le dalaï-lama, en 2001 ; la seconde est une déclaration de Mao Zedong, qui remonte à 1931, au moment où il jetait les bases d'une éventuelle Chine communiste unifiée. En vous fondant sur votre connaissance des évènements qui se sont produits au Tibet dans les dernières décennies, décrivez et commentez les changements d'attitude de la Chine au sujet des questions de souveraineté et d'autodétermination nationale.

   Le dalaï-lama, en mars 2001

   > Si les Tibétains étaient réellement heureux, les autorités chinoises n'auraient aucune hésitation à tenir un référendum au Tibet. Déjà, un certain nombre d'ONG tibétaines ont suggéré un référendum sur l'autodétermination. Celles-ci considèrent que la meilleure manière de régler définitivement la question tibétaine consiste à permettre aux Tibétains résidant au Tibet de choisir leur propre destin en organisant la tenue d'un libre référendum. Elles demandent que le peuple tibétain puisse s'exprimer librement et décider par lui-même. J'ai toujours soutenu qu'en dernier ressort il revenait au peuple tibétain seul de décider de l'avenir du Tibet. J'affirme que je soutiendrai sans réserve le choix issu du référendum évoqué plus haut.

   Mao Zedong, en novembre 1931

   > Le gouvernement des Soviets de Chine reconnaît le droit à l'autodétermination des minorités en Chine et, pour chacune d'elles, le droit de se séparer de la Chine pour former un État indépendant.

Réfléchis au défi proposé

Pour t'aider à répondre à la question connexe « Dans quelle mesure la recherche de l'intérêt national devrait-elle être favorisée ? », ton défi consiste à préparer un rapport d'enquête sur un mouvement nationaliste d'autrefois ou d'aujourd'hui.

Tu as recueilli de l'information et rassemblé du matériel tout en examinant cette question connexe. Organise ce matériel d'après le mode de présentation que tu as choisi et rédige le premier jet de ton compte rendu. Montre cette ébauche à un camarade, à un membre de ta famille ou à ton enseignant. Révise ton compte rendu en tenant compte des commentaires de cette personne et en te fiant à la clé du succès à la page 112.